

austrasien soutenait contre les Arabes, et sa mort arrivée peu après, l'empêchèrent-elles de rien faire de plus. Mais neuf ans plus tard, en 750, un incident fameux montra que la proposition du pontife n'avait pas été oubliée. Pépin-le-Bref, fils et successeur de Charles-Martel, s'ennuyant de n'être que le premier ministre d'un roi fainéant, voulut définitivement être roi. Mais retenu par la religieuse sympathie des Franks pour la race mérovingienne, il ne crut pas devoir s'attribuer ce titre auguste, sans s'être muni d'avance d'une approbation qui fit disparaître tous les scrupules, et, de concert avec les seigneurs franks, il adressa au pape Zacharie la question célèbre, savoir : *auquel des deux devait appartenir le nom de roi, à celui qui en exerçait les pouvoirs ou à celui qui en avait simplement le titre ?* La réponse du pape fut telle que Pépin la désirait ; elle portait que le titre devait accompagner la réalité du pouvoir (1).

Aussitôt cette réponse reçue, Childéric III fut rasé, enfermé dans un monastère, et Pépin proclamé et sacré roi à sa place. On a beaucoup discuté sur cette réponse de Zacharie. Les uns y ont vu l'acte d'une haute juridiction temporelle, les autres seulement un avis doctrinal sur un cas de conscience. Au milieu de la diversité des sentiments, il est malaisé de bien caractériser la nature de l'acte accompli ici par le pape. Si l'on entend par cette haute juridiction temporelle que Zacharie déposa Childéric III, et éleva Pépin à sa place de sa propre autorité, on se trompe évidemment, vu que Zacharie aurait fait un acte sans modèle et sans imitation. D'un autre côté, peut-on supposer que la réponse du pape n'ait été qu'un simple avis sur un cas de conscience, quand on lit dans les historiens contemporains que Pépin fut élevé à la royauté par l'ordre, le commandement du pape Zacharie (2). On approcherait, je crois, de la vérité, en disant que

*contin.*, ann. 752. — *Annales Metens.*, ap. Duchesne, p. 275. — Mabillon, *De re Diplom.*, ed. de Naples., t. I, p. 200.

(1) On peut lire les témoignages des anciens historiens sur ce fait, dans l'abbé Rohrbacher, *Des Rapports naturels entre les deux puissances*, in-8°, t. I, p. 17.

(2) *Anast. Biblioth. in vita Stephani Papæ II.* — Sigonio, *Hist. de Regno Italiæ*, lib. III, anno 754.